



La compréhension et l'étude de la mécanique du feu sont parmi les premières formations que le sapeur-pompier reçoit lors de son instruction. Pour autant, ces connaissances nécessitent une remise à jour régulière car cette science est évolutive et permet ainsi aux Soldats du Feu de mieux appréhender leur plus fidèle ennemi.

RESCUE18 va donc s'attacher à vous proposer plusieurs articles en la matière et de façon progressive ; qu'ils soient basiques ou bien techniques...

Le caractère normatif des EPI

Vous vous en doutez sûrement, les équipements de protection individuels utilisés chez les sapeurs-pompiers répondent à des exigences, appelées normes. Ces dernières sont utilisées par la Sécurité Civile comme base de travail et les fournisseurs s'appuient dessus pour produire des équipements adaptés.

Toutes les normes relatives aux **EPI** pour les sapeurs-pompiers sont disponible dans le [catalogue des normes utilisées par la Sécurité Civile](#).

Le respect de ces normes est-il obligatoire pour que l'**EPI** soit choisi par un SDIS ? La réponse dans [un précédent article sur les normes](#).

Les différents EPI disponibles chez les sapeurs-pompiers sont inscrits dans l'arrêté du 8 avril 2015 modifié fixant les tenues, uniformes, équipements, insigne et attributs des sapeurs-pompiers.



Arrêté du 8 avril 2015 modifié fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers

[Disponible ici](#)

Les nouveaux référentiels techniques de mai



2020

La féminisation des rangs chez les sapeurs-pompiers a permis l'élaboration de nouvelles tenues plus adaptées à la **morphologie des femmes**. C'est un avancement majeur dans la qualité de vie en service pour les personnels féminins qui n'avaient jusqu'à présent pas le choix de porter des tenues unisexes. La distinction entre **les chaussants de type A et de type C** permet également de porter des chaussures plus légères et adaptées aux missions de SUAP, laissant les types C pour les opérations nécessitant une protection accrue.

Ce qu'il faut retenir

- **Adaptation à la morphologie féminine des tenues.**
- **Une nouvelle cagoule de feu avec un filtre pour les voies respiratoires intégré.**
- **L'utilisation de chaussures légères (Type A) pour le SUAP/Service et lourdes (Type C) pour les autres interventions.**
- **L'utilisation des gants textile de travail (Type B non rouge) et de gants d'attaque (Type C) qui seront adaptés à la couleur de la tenue (*voir plus bas*).**

La tenue de service et d'intervention adaptée à la morphologie des femmes

La Sécurité civile a publié le 17 juillet 2019 un **référentiel technique de la tenue de service et d'intervention (TSI)**, élaborée par un groupe de travail national regroupant 13 départements et mis en place par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC). Cette nouvelle TSI, composée d'une veste et d'un pantalon, a été **conçue pour la morphologie des femmes sapeurs-pompiers. Adaptée aux postures et aux mouvements du corps féminin en manoeuvre ou en intervention**, elle a fait l'objet d'un travail minutieux sur les formes, notamment les hanches et la poitrine, mais aussi sur les tailles. Un tableau de correspondances de tailles a été réalisé par le groupe de travail et validé par la DGSCGC pour servir de référence aux différents fournisseurs



de tenues, qui pourront alors demander l'autorisation d'utiliser le label « Sécurité civile française ».

Ce référentiel technique sur l'adaptation de la tenue de service et d'intervention pour les femmes sapeurs-pompiers sera suivi par d'autres, et représente un premier pas important : **les femmes représentent 16% des effectifs de sapeurs-pompiers en France, et il est essentiel que leurs tenues s'adaptent à leur morphologie**. En raison des différences de formes (hanches, poitrine, épaules...), les vêtements masculins peuvent gêner les femmes sapeurs-pompiers dans leurs mouvements en intervention ou pendant leurs activités en caserne.

Pourquoi les tenues de feu changent-elles de couleur ?

Changement initié par la BSPP lors de la réflexion sur le renouvellement des tenues en 2015, de nombreux SDIS commencent à passer le cap. Effet de mode ou réel changement ?

Au-delà même des questions de mode ou d'esthétique, ce sont les résultats des études menées en laboratoire sur la capacité de telle ou telle couleur à **retarder le transfert de la chaleur radiante**, qui ont été déterminants. Les données laissent apparaître très clairement que **la couleur sablée (beige)** retarde le plus le transfert de chaleur au rayonnement, la couleur **rouge** suivant de quelques centièmes de secondes. Il a également été démontré que ce rouge apportait une **meilleure visibilité lors d'interventions en extérieur de nuit ou dans les fumées**. Cette visibilité est également renforcée par de nouvelles bandes réfléchissantes prismatiques, entièrement jaunes. Le panachage suivant a donc été proposé : la couleur sablée pour le personnel ELD et les formateurs « incendie », exposés plus longtemps ; tandis que la couleur rouge est attribuée à tout le personnel des unités d'incendie de la Brigade.

Allo18-lemag.fr

EPI non adapté = Danger

Un EPI, équipement de protection individuel, comme son nom l'indique est fait pour protéger la personne qui le porte, et uniquement celle qui le porte. **Une mauvaise**



connaissance de ce dernier peut engendrer son dysfonctionnement et le transformer en un risque supplémentaire pour l'agent.

Dans un premier temps, **son contrôle** est la base même de son utilisation. Vous ne roulez pas avec des pneus à plats ? Alors vous ne partez pas en intervention avec des gants troués ou un casque abîmé. Le bureau de la doctrine de la formation et des équipements (BDFE) de la DGSCGC a publié **le memo de mes EPI et de ma sécurité, il reprend les EPI adaptés pour chaque risque ainsi que les points à contrôler.**

Le reconditionnement n'est pas une option

Le GDO sur la prévention contre les risques de toxicité liés aux fumées d'incendie (*disponible en bas de page*) est le facteur déclenchant pour de nombreux SDIS sur la prise en compte de ce risque « nouveau ». Nouveau non pas dans son apparition mais nouveau dans sa **prise de conscience par les agents en vue de diminuer le nombre de cancer et autres maladies professionnelles touchant les sapeurs-pompiers.** Exemple ci-dessous pour le SDIS 84 avec cette vidéo expliquant leur réflexion commune sur la problématique depuis 2018.

Les conseils de la rédaction

- **Il est du devoir du chef d'aggrès d'assurer la sécurité de son personnel sur intervention. La première étape pour s'en assurer est de veiller au contrôle des EPI de son personnel, mais aussi de s'assurer de leur bonne santé mentale et physique.**
- **Le contrôle des EPI peut commencer bien plus tôt, lors du rassemblement, où le chef de garde vérifie que la tenue de chaque agent est complète, propre et adaptée aux missions auxquelles ils sont affectés.**
- **Toujours avoir une tenue de rechange prête à partir, une tenue mouillée ou souillée n'est pas apte pour assurer une nouvelle mission en toute sécurité.**
- **Lors d'un incendie, la température ambiante peut vite dépasser les 500°C. Le meilleur isolant**



thermique entre votre peau et la tenue en contact du milieu extérieur est la couche d'air qui évite les brûlures > On ne serre pas son ARI sur les épaules mais sur le bassin !

- **Bien réaliser son contrôle croisé pour s'assurer de la bonne mise en place des EPI de son binôme.**
- **Quelques accessoires indispensables au bon déroulement de votre intervention et qui peuvent sauver des vies :**

Lampe de casque / Boot ou sangle / cale de porte / Clé polycoise / Craie



Author: [Rescue18](#)